



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestation d'accueil du jeune enfant

Question écrite n° 108787

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale concernant la prime à la naissance dont le montant est de 903,07 €. Il serait nécessaire que cette prime soit sous une forme de chéquier afin de s'assurer que cette somme est allouée pour les dépenses en matériels de puériculture de l'enfant et non pas pour autre chose. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une telle proposition peut-être possible.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108787

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4986

Question retirée le : 14 juin 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)